



## Allocation Solidarité Spécifique

-----  
Par Visiteur

Bonjour, j'ai 58 ans révolus, je perçois actuellement l'ASS classique de 488 euros environ pour un mois de 30 jours. Je vis seul, loyer appartement 225 euros après l'APL. Je totalise moins de 10 de travail salarié, donc pas grand chose à attendre de la retraite.

QUESTION :

- Quelles seront les différentes ÉTAPES des allocations à percevoir et leur montant ?
- Quelles démarches administratives devrais-je entreprendre pour améliorer mon quotidien ?

Je rappelle qu'à mon âge souvent mis en avant, je ne peux accéder à aucune formation ni emploi. J'ai toujours travaillé en INTERIM, et je n'ai

JAMAIS occupé un poste en CDI. Merci pour vos réponses.

Cordialement.